



Courtoisie - Certificat de dépôt Courtesy - Filing Certificate

AAJAMI, MOJTABA
aajami732@gmail.com

Renseignements sur le certificat Certificate Details

Date du certificat: Certificate Date:	2023/03/30
N° de la demande: Application N°:	3,193,004
Votre n° de référence: Your Reference N°:	
Date de dépôt: Filing Date:	2023/03/14

Demandeur(s)/Applicant(s):	AAJAMI, MOJTABA; KHORRAMI, HOSSEIN
Inventeur(s)/Inventor(s):	AAJAMI, MOJTABA; KHORRAMI, HOSSEIN
Titre de l'invention: Title of invention:	DATA VALUE AWARE FEDERATED LEARNING SYSTEM AND METHODS
Date prévue de mise à la disponibilité du public: Expected Open-to-Public Date:	2024/09/14
Données de priorité/Priority Data:	

Les dossiers du Bureau des brevets indiquent que le commissaire aux brevets a reçu tous les documents et les renseignements nécessaires pour que la demande de brevet obtienne une date de dépôt au titre de l'art. 28 de la *Loi sur les brevets*.

Patent Office records indicate that the Commissioner of Patents has received all of the documents and information for the patent application to be accorded a filing date under s.28 of the *Patent Act*.

Vous devez payer une taxe annuelle pour maintenir en état votre demande de brevet pour chaque période d'une année à compter du deuxième anniversaire de la date de dépôt de votre demande.

Annual fees to maintain your patent application are required for each one-year period from the second anniversary of the filing date of the application.

Une demande de brevet ne sera examinée que sur demande.

A patent application will only be examined on request.

Une requête d'examen doit être présentée et la taxe doit être payée avant l'expiration du délai de quatre ans suivant la date de dépôt de la demande ou, dans le cas d'une demande divisionnaire, avant celle des dates ci-après qui est postérieure à l'autre: l'expiration de ce délai de quatre ans ou l'expiration du délai de trois mois suivant la date de soumission de la demande divisionnaire.

A request for examination and payment of the fee must be made before the expiry of the four-year period after the filing date of the application or, in the case of a divisional application, the later of this four-year period and the three-month period after the presentation date of the divisional application.

Pour de plus amples renseignements concernant ce certificat, ou pour des renseignements relatifs aux paiements des taxes pour le maintien en état, veuillez consulter le *Recueil des pratiques du Bureau des brevets* (RPBB) sur le site canada.ca/brevets ou téléphoner au 1 819 997-1950.

For more information regarding this certificate, or information relating to maintenance fee payments, please refer to the *Manual of Patent Office Practice* (MOPOP) at canada.ca/patents or phone 1-819-997-1950.